

Délibération n°CA-2019-16 Plan d'équipement 2018 / 2023

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 22 Date de convocation : 11 janvier 2019
Présents : 18 Quorum fixé à 12 membres
Votants : 21
Procurations : 3

Résultats du vote :

Voix "pour" :	21
Voix "contre" :	0
Abstentions :	0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Nadine BATHELOT	X		
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X	
Mme Edwige EME	X		
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		Mme CHAUVELOT-DUBAN
Mme Sabrina FLEUROT	X		
M. Jean-Claude GAY	X		M. Raoul JUIF
M. Raoul JUIF		X	
Mme Mireille LAB		X	
Mme Catherine LIND	X		
M. Robert MORLOT	X		
M. Gérard PELLETERET	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
Mme Christelle RIGOLOT	X		M. SOMBSTHAY
Mme Marie-Dominique AUBRY		X	
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Olivier RIETMANN	X		
M. Jacques ABRY		X	
Mme Christelle CLEMENT		X	
M. Jean-Paul CARTERET	X		
M. Patrick GOUX	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. René REGAUDIE	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Serge TOULOT		
Mme Isabelle ARNOULD		X
M. Yves KRATTINGER		
M. Thomas OUDOT		
Mme Corinne BONNARD		
M. Alain BLINETTE		
M. Jean-Paul MARIOT		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		X
Mme Valérie HAEHNEL		
M. Michel WEYERMANN		
M. Laurent SEGUIN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Fabienne RICHARDOT	X	
M. Hervé PULICANI		
M. Frédéric BURGHARD		
M. Jacques THEULIN	X	
M. Vincent BALLOT	X	
M. Michel DEVAUX		
M. Jean-Marie BERTIN		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
ADJ Dimitri AIME	X	
LTN Pascal CRUCEREY	X	
LTN Michel TOURDOT	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
ADJ Pascal AUGIER		
CNE Gilles MASONI		
ADC Philippe PLOY	X	
LTN Hervé LECOMTE	X	

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Ziad KHOURY, préfet de la Haute-Saône	X	
M. le colonel Fabrice TAILHARDAT, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Jean-Pierre CASTIONI, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Étaient également présents

Mme Hélène HARGITAI, directrice des services du cabinet de la Préfecture
M. Philippe DURAND, comptable public, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône
M. le lieutenant-colonel Franck BEL, chef d'État-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie GHETTINI, chef du secrétariat de direction
Mme Estelle ROSSI, chef du service « Finances, payes, marchés publics »

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à quatorze heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur **Robert MORLOT**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace "Cassin".

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable rendu par les membres de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours lors de la réunion du 23 janvier 2019,

Vu l'avis favorable rendu par les membres des commissions des finances, du personnel, des équipements et des infrastructures lors de la réunion du 23 janvier 2019.

Après avoir entendu les précisions données par Monsieur Patrick **GOUX**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Un plan d'équipement « matériels et véhicules » couvrait les années 2012 à 2017.

Ce plan a permis l'acquisition de 100 véhicules. Un effort particulier a également été porté au secours à personnes, au renouvellement des effets vestimentaires des personnels ainsi qu'à l'acquisition d'équipements opérationnels selon le tableau ci-dessous :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Véhicules	1 407 500 €	1 045 600 €	1 297 000 €	385 900 €	1 172 600 €	1 163 000 €	6 471 600 €
Logistique habillement	294 600 €	329 000 €	379 200 €	342 600 €	318 800 €	329 250 €	1 993 750 €
Informatique Transmissions	119 600 €	127 300 €	84 300 €	34 300 €	89 200 €	66 380 €	521 080 €
TOTAL	1 821 700 €	1 501 900 €	1 760 500 €	762 800 €	1 580 600 €	1 558 630 €	8 986 430 €

Ce dernier étant arrivé à son terme, il convient de mettre en place un nouveau plan.

Les services du SDIS ont donc travaillé à l'élaboration d'un nouveau plan d'équipement.

Ce dernier s'inscrit dans le prolongement du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) arrêté par Monsieur le Préfet de la Haute-Saône le 9 juillet 2009 et du règlement opérationnel du 21 mars 2011 qui précise l'armement à atteindre par centre d'incendie et de secours.

Ce document prend également en compte diverses délibérations du conseil d'administration notamment en ce qui concerne la durée d'amortissement financier des véhicules.

Ce plan d'équipement, comme le précédent, traite globalement de tous les matériels mis en œuvre par les sapeurs-pompiers (véhicules, gros matériels mais aussi les divers matériels de secours et de lutte ainsi que les matériels informatiques et de transmission). Il a également été étendu, pour une meilleure prospective, aux bâtiments.

Il dresse l'état des lieux de notre équipement, fait apparaître les besoins du SDIS et propose une planification – compatible avec les capacités financières de l'établissement – couvrant 6 années budgétaires, à savoir la période 2018 – 2023.

Cette planification prévoit la programmation des investissements matériels à court et moyen termes, une programmation qui, bien que théoriquement figée, reste dépendante des évolutions techniques, des contraintes budgétaires de l'établissement et de divers aléas (destruction de véhicules par exemple).

Ce document, qui constitue d'abord un outil technique dans la mesure où il détermine les besoins du service en matière d'équipements opérationnels, permettra également (en assurant une meilleure visibilité sur 6 ans) d'évaluer notre capacité à financer les investissements immobiliers.

Il prévoit des investissements à hauteur de plus de 14 600 000 euros sur 6 années budgétaires en axant les efforts sur :

- le renouvellement du parc des ambulances,
- le renforcement de l'équipement des CPI en véhicules légers pour assurer des missions de secours à personne,
- le renouvellement des équipements opérationnels et notamment les matériels de désincarcération des CI,
- la mise en place d'équipements de télémédecine dans les CI éloignés des centres hospitaliers disposant d'un SMUR,
- la migration sur les nouvelles fréquences de déclenchement des appels sélectifs,
- la mise en place de locaux d'hébergement dans les CI,
- la sécurisation des accès de l'ensemble des locaux du SDIS.

Le document a été transmis par voie dématérialisée en amont de la réunion.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir adopter le plan d'équipement 2018/2023 qui sera présenté à titre informatif au prochain CHSCT.

Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le plan d'équipement 2018/2023 qui sera présenté à titre informatif au prochain CHSCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20190213-CA-2019-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2019

Affichage : 28/02/2019



Le président du conseil d'administration,

Robert MORLOT